

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 5 octobre 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Marie-Josée Beaupré
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire

CE-2016-1223-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-1224-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2016-1225-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 SEPTEMBRE 2016

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 septembre 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2016-1226-DEC DIRECTIVE GÉNÉRALE / MISE À JOUR NUMÉRO 41 / MODIFICATION / DIRECTIVE DIR.8000.3 / ÉQUIPEMENTS MOBILES MIS À LA DISPOSITION D'UN EMPLOYÉ DE LA VILLE

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour no 41 et de la directive générale DG.8000.3 portant sur les équipements mobiles mis à la disposition d'un employé par la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 41 et de la directive DIR.8000.3 – équipements mobiles mis à la disposition d'un employé par la Ville.

CE-2016-1227-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 2 552 392,54\$ préparée le 30 septembre 2016.

CE-2016-1228-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 754 830,70\$ préparée le 30 septembre 2016 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 4 500\$ préparée le 30 septembre 2016.

CE-2016-1229-REC SOUMISSION / VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR) / EXERCICES FINANCIERS 2016-2017-2018

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'un vérificateur externe selon l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* pour les exercices financiers 2016-2017-2018 (SA16-5001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 août 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

| | Pointage final | Montant total 2016-2017-2018 |
|--|-----------------------|-------------------------------------|
| Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L. | 5,06 | 237 998,25\$ t.t.c. |
| Deloitte, S.E.N.C.R.L./s.r.l. | 5,03 | 274 330,35\$ t.t.c. |
| Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. | 4,05 | 299 855,00\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 octobre 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **AMYOT GÉLINAS, S.E.N.C.R.L.**, pour les services professionnels d'un vérificateur externe pour les exercices financiers 2016-2017-2018, pour des honoraires respectifs de 68 000\$ en 2016, 69 000\$ en 2017 et 70 000\$ en 2018, le tout avant taxes.

**CE-2016-1230-DEC PÉRIODE DE PROBATION / ASSISTANT-GREFFIER
ET AVOCAT EN MATIÈRE D'URBANISME /
DIRECTION DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 14 mars 2016, la nomination de Me Pierre Archambault à titre d'assistant-greffier et avocat en matière d'urbanisme à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

ATTENDU QUE Me Pierre Archambault terminera sa période de probation à ce poste le 11 octobre 2016 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que Me Pierre Archambault soit et est confirmé à titre d'assistant-greffier et avocat en matière d'urbanisme à la Direction du greffe et affaires juridiques.

**CE-2016-1231-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CONTREMAÎTRE /
SERVICE DE L'ATELIER MÉCANIQUE / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 16 mars 2016, la nomination de M. Sébastien Foucault à titre de contremaître au service de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Sébastien Foucault terminera sa période de probation à ce poste le 11 octobre 2016 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Sébastien Foucault soit et est confirmé à titre de contremaître au service de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2016-1232-DEC PROLONGATION / CONTRAT DE TRAVAIL / CHARGÉ
DE PROJETS / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, relativement à la nécessité de prolonger les services du chargé de projets au service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire, et ce, afin d'assurer la bonne marche des opérations ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 14 octobre 2016, les services de M. Yvon Fournier au poste de chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Yvon Fournier.

**CE-2016-1233-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ AUX PRÊTS / DIRECTION
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Valérie Caza au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 16 octobre 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2016-1234-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ AUX
TÉLÉCOMMUNICATIONS AUXILIAIRE / DIRECTION
DE LA POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux télécommunications auxiliaire à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Samuel Normand au poste de préposé aux télécommunications auxiliaire à la Direction de la police à compter du 16 octobre 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2016-1235-REC CRÉATION / POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC /
SECRÉTAIRE / SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET
CONTRÔLE BUDGÉTAIRE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le service de l'administration et contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire ne bénéficie d'aucune ressource cléricale ;

ATTENDU l'acceptation de la fiche de projet de nouvelle initiative pour la création d'un poste de secrétaire administrative au service de l'administration et contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la création d'un poste de « secrétaire » au service de l'administration et contrôle budgétaire de la Direction de l'entretien du territoire et d'adopter le nouvel organigramme dudit service, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2016-1236-DEC SOUMISSION / REMPLACEMENT ET INSTALLATION
DE PURGEURS D'AIR / CONDUITE DU POSTE DE
POMPAGE MOODY**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement et l'installation de purgeurs d'air sur la conduite du poste de pompage Moody (SA16-9072) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 août 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 septembre 2016 à 11 h 16, à savoir :

| | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Norclair inc. | 48 542,44\$ t.t.c. |
| Groupe Mécano inc. | 48 878,32\$ t.t.c. <i>corrigé</i> |
| Plomberie Brébeuf inc. | 63 559,69\$ t.t.c. |
| Nordmec construction inc. | 125 395,18\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société Norclair inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 13 septembre 2016 par M. Hugo Lavoie, ing. jr., de la firme EnviroServices ;

ATTENDU également le rapport daté du 13 septembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 octobre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **NORCLAIR INC.**, datée du 13 septembre 2016, pour le remplacement et l'installation de purgeurs d'air sur la conduite du poste de pompage Moody, le tout pour un montant de 42 220\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté hygiène du milieu. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0458 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2016-1237-DEC DEMANDE DE PRIX / INSTALLATION D'ENREGISTREURS DE SURVERSES PHASE 2 / INSTALLATION DE SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATEURS DE MATIÈRES FLOTTANTES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour l'installation d'enregistreurs de surverses phase 2 et l'installation de systèmes de récupérateurs de matières flottantes ;

ATTENDU QUE trois (3) prix ont été reçus :

| | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Plomberie Brébeuf inc. | 23 880,31\$ t.t.c. <i>corrigé</i> |
| Nordmec Construction inc. | 47 966,42\$ t.t.c. |
| Groupe Québéco inc. | 65 480,56\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE l'offre de la société Plomberie Brébeuf inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 septembre 2016 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 octobre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de la société **PLOMBERIE BRÉBEUF INC.** pour l'installation d'enregistreurs de surverses phase 2 et l'installation de systèmes de récupérateurs de matières flottantes, le tout pour un montant de 20 770\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté hygiène du milieu. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0459 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-1238-DEC DEMANDE DE PRIX / ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE EN ALUMINIUM

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour l'achat d'une remorque fermée en aluminium pour le service du support technique et immeuble de la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE deux (2) prix ont été reçus :

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Les Remorques Megcass inc. | 19 646,79\$ t.t.c. |
| Les Entreprises JGM inc. | 27 252,21\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE l'offre de la société Les Remorques Megcass inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 septembre 2016 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 octobre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de la société **LES REMORQUES MEGCASS INC.** pour l'achat d'une remorque fermée en aluminium pour le service du support technique et immeubles de la Direction de l'entretien du territoire, le tout pour un montant de 17 087,88\$ (taxes en sus) à être financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0457 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

CE-2016-1239-DEC DEMANDE DE PRIX / LOCATION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE / FORD ESCAPE SE 4 X 4

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour la location d'un véhicule utilitaire Ford Escape SE 4 X 4 pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu ;

ATTENDU QUE trois (3) prix ont été reçus :

| | Coût mensuel | Coût total |
|-----------------|---------------------|--------------------------------------|
| Terrebonne Ford | 478,29\$ t.t.c. | 22 957,92\$ t.t.c. |
| West Island | 482,72\$ t.t.c. | 23 170,56\$ t.t.c. <i>hors délai</i> |
| Elite Ford | 487,70\$ t.t.c. | 23 409,60\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE l'offre de la société Terrebonne Ford s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 septembre 2016 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 octobre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de la société **TERREBONNE FORD** pour la location d'un véhicule utilitaire Ford Escape SE 4 X 4, pour un contrat d'une durée de location de quatre (4) ans, le tout pour un montant de mensuel de 415,99\$ (taxes en sus) (19 967,52\$ (taxes en sus)). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0446 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le premier (1^{er}) paiement soit fait à la société Terrebonne Ford et les quarante-sept (47) autres paiements de 415,99\$ (taxes en sus) soient faits à la Compagnie de gestion Canadien Road en versements annuels, consécutifs et égaux.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à la location dudit véhicule.

**CE-2016-1240-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
REEMPLACEMENT DU PONCEAU / RUE SAINT-DENIS
AU COURS D'EAU PETITE COULÉE**

ATTENDU QUE le ponceau en acier galvanisé situé sur la rue Saint-Denis et le cours d'eau de la Petite Coulée, mis en place il y a plus de 35 ans, est en mauvais état et a déjà fait l'objet de réparations dans le passé ;

ATTENDU QUE la conduite a atteint sa durée de vie utile ;

ATTENDU QUE son remplacement par une conduite en béton armé assurera la pérennité des ouvrages tout en permettant sa relocalisation dans le parc Saint-Denis sur le terrain municipal ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le remplacement du ponceau mentionné ci-dessus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Le remplacement du ponceau de la rue Saint-Denis au cours d'eau de la Petite Coulée** ». (référence : règlement d'emprunt 666 à venir).

**CE-2016-1241-DEC AUTORISATION / DÉPENSES EXCÉDENTAIRES /
AVENANTS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS /
ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE / ARCHITECTES /
DEMANDE D'ACCRÉDITATION LEED OR / QUARTIER
GÉNÉRAL DE LA POLICE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 485-10-2015, adoptée le 13 octobre 2015, acceptant la soumission de la firme Cohésion Totale inc. pour les services professionnels – assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville dans l'ensemble du processus pour la confection des plans et devis, de surveillance et de construction du Quartier général de la police de Terrebonne, le tout pour un montant de 183 960\$ (t.t.c.) (SA15-1003) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-498-DEC, adoptée le 20 avril 2016, approuvant les honoraires supplémentaires au montant de 85 400\$ (taxes en sus) à la société Cohésion Totale qui se rapportent au processus de coordination BIM (Bâti et informations modélisée), au processus de mise en service du bâtiment et à l'assistance technique pour la certification de la centrale d'urgence 911 et la mise en service – suivi de performance;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 217-05-2016, adoptée le 9 mai 2015, acceptant la soumission de la firme Lemay pour les services professionnels pluridisciplinaires pour la confection des plans, devis et services requis durant la construction du nouveau quartier général de police intermunicipale de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, pour un montant de 1 946 088,92\$ (t.t.c.) (SA16-1001);

ATTENDU QUE le programme initial élaboré par la Ville en vue de cette construction comporte de nombreux éléments faisant foi de son souci d'une saine approche environnementale exprimée spécifiquement par le biais d'objectifs à caractère écoresponsable;

ATTENDU QU'en considération du site d'implantation du futur bâtiment, lequel se situe à même le projet Urbanova, la Ville se doit d'être exemplaire dans la planification de ce projet d'envergure;

ATTENDU QUE selon le Plan Vert de la Ville de Terrebonne (action 1.2), la Ville s'est engagée à « promouvoir le développement durable auprès des promoteurs par l'entremise de certains projets municipaux novateurs certifiés LEED ou l'équivalent, notamment par le biais du Plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne »;

ATTENDU QU'il y a lieu, conséquemment, de viser des standards plus élevés en matière d'écoresponsabilité et d'inclure au projet une démarche d'accréditation LEED OR, laquelle rencontre pratiquement d'ores et déjà le programme initial;

ATTENDU QUE la Ville, en ce sens, a demandé à ses professionnels de lui soumettre une proposition d'avenant d'honoraires visant la préparation d'une demande d'accréditation LEED OR dans le cas de la firme Lemay et visant un accompagnement dans sa démarche par la firme Cohésion Totale inc.;

ATTENDU QU'une proposition complète de la firme Lemay, incluant les services de tous les professionnels de l'équipe touchés par cette demande d'accréditation, a été reçue au montant de 146 100\$ (taxes en sus) et que cette dernière a fait l'objet d'une recommandation par M. Stéphane Martel de la firme Cohésion Totale inc. ;

ATTENDU QU'une proposition complémentaire au montant de 19 800\$ (taxes en sus) a été reçue de la firme Cohésion Totale inc.;

ATTENDU QUE la Direction générale a sollicité une opinion juridique auprès de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, à l'effet de la possibilité d'apporter un tel changement à chacun des contrats initiaux octroyés aux professionnels;

ATTENDU la vérification juridique en date du 20 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE la firme Cohésion Totale inc., après l'analyse de cette démarche d'accréditation, indiquait à la Ville que cette décision n'aurait pas d'impact sur les coûts de construction;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve les honoraires supplémentaires en lien avec ces deux (2) demandes d'avenant pour la préparation d'une demande d'accréditation LEED OR et autorise la trésorière à payer un montant de 146 100\$ (taxes en sus) à la firme Lemay et pour l'accompagnement de la Ville dans sa démarche d'accréditation à payer un montant de 19 800\$ (taxes en sus) à la firme Cohésion Totale inc., le tout pour un montant total de 165 900\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 640. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0463 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-1242-DEC AVIS D'ENTRAVE / RÉFECTION DE PAVAGE /
BOULEVARD MOODY / DIRECTION NORD / ENTRE
LE BOULEVARD DES SEIGNEURS ET
L'AUTOROUTE 25 / 10 OCTOBRE 2016**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1212-DEC, adoptée le 28 septembre 2016, acceptant la soumission de la société Les entrepreneurs Bucaro inc. pour la réfection du pavage sur le boulevard Moody (SA16-9069) ;

ATTENDU QUE les voies en direction nord du boulevard Moody doivent être fermées afin de procéder aux travaux de réfection de pavage de manière sécuritaire et en respect avec les normes de santé et sécurité au travail ;

ATTENDU QU'une voie de contournement temporaire sera réalisée sur une des voies en direction sud afin de permettre la circulation dans les deux (2) sens ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture du boulevard Moody en direction nord, entre le boulevard des Seigneurs et l'autoroute 25, pour les travaux de réfection de pavage le lundi 10 octobre 2016 de 5h à 16h.

Que la circulation soit déviée selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire intégrante.

Que des panneaux à message variable soient installés pour informer les usagers de la route.

CE-2016-1243-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉHABILITATION ET REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC / DIVERSES RUES / PROGRAMME TECQ III

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC, adoptée le 20 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la réhabilitation et le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial indiqués dans le plan d'intervention font partie des travaux de priorité 3 et sont admissibles à la contribution gouvernementale du programme TECQ III;

ATTENDU QUE les travaux de réhabilitation et remplacement des conduites d'aqueduc concernent les rues suivantes : rues de Beurivage, Bissonnette, des Carouges, Chantal, du Curé-Bélanger, De La Chesnaye, Henri, John-F.-Kennedy, Léo-Delorme, Léveillé, Louise, Ludovic-Laurier, Nationale, Philippe-Chartrand, Richard-Venne, Rochon, du Saguenay, chemin Saint-Charles, rues Saint-Michel, Saint-Pierre, Sarrazin, boulevard des Seigneurs, boulevard Terrebonne, rues Ubald-Chartrand et Venne;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des travaux de réhabilitation et remplacement des conduites d'aqueduc est de l'ordre de 3 068 705,34\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE les travaux de réhabilitation et remplacement des conduites d'égouts pluvial et sanitaire concernent les rues suivantes : rues d'Autray, de Bourg-Royal, Blondin, du Curé-Comtois, Ephraïm-Raymond, des Érables, place Eymard, boulevard de Hauteville, ruelle des Anges, rues John-F.-Kennedy, Louis-H.-Desjardins, montée Masson, boulevard Moody, rues Ouimet, Paul-VI, Piché, Pierre-Laporte, Saint-Michel, Saint-Sacrement, boulevard des Seigneurs, servitudes des Seigneurs et Saint-Louis et côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des travaux de réhabilitation et remplacement des conduites d'égout pluvial et sanitaire est de l'ordre de 1 199 906,74\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des honoraires professionnels selon le barème des honoraires suggérés par l'association des firmes de génie-conseil – Québec, catégorie II est évaluée à 335 925,23\$ (t.t.c.) pour des travaux de l'ordre de 4 268 612,08\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 663 est en cours de préparation pour les travaux d'égout pluvial et sanitaire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 664 est en cours de préparation pour les travaux d'aqueduc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du

génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **La réalisation des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation et remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, dans le cadre du programme TECQ III** ».

Que les fonds soient pris à même les règlements d'emprunts numéros 663 et 664, le tout conditionnellement à l'approbation de ces règlements d'emprunts par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

CE-2016-1244-DEC AVIS D'ENTRAVE / REMPLACEMENT DE PAVAGE / CHEMIN SAINT-CHARLES / 11 OCTOBRE 2016 (3 NUITS)

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 397-08-2016, adoptée le 15 août 2016, acceptant la soumission de la société Pavage Multipro inc. pour des travaux de remplacement du pavage du chemin Saint-Charles (entre la rue Charles-Aubert et la montée des Pionniers) et la rue Jacques, pour un montant de 3 284 479,01\$ (t.t.c.) (SA16-3016) ;

ATTENDU QUE le projet nécessite le remplacement d'un ponceau transversal (diamètre de 600 mm) sur le chemin Saint-Charles et oblige la fermeture complète face au 3519, chemin Saint-Charles;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la fermeture du chemin Saint-Charles à partir du 11 octobre 2016, entre 19h et 5h, pour une durée d'environ trois (3) jours, avec l'utilisation d'un chemin de détour afin de permettre à la société Pavages Multipro inc. de réaliser les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Saint-Charles.

Que la circulation soit déviée selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2016-1245-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL / 28 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 28 septembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

| Organismes | \$ |
|--|-----------|
| CALACS Rénovation des locaux | 5 000 |
| Club de l'âge d'or La Plaine Entretien d'équipement et soutien à l'achat | 200 |
| Association de baseball mineur La Plaine Renouvellement d'équipements | 430 |
| Club de patinage de vitesse – région Lanaudière Renouvellement de chariots | 1 000 |
| La Hutte Achats de produits d'hygiène | 900 |
| Association baseball mineur de Terrebonne Achat d'uniformes | 1 000 |

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0460 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-1246-REC POLITIQUE / SOUTIEN FINANCIER / ORGANISMES
DU MILIEU / SOUTIEN AUX OPÉRATIONS**

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 7\$, 9\$ ou 12\$ par participant résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2015 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

| | |
|--|---------|
| 1 Association du baseball mineur de La Plaine 131 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus | 1 745\$ |
| 2. Association du hockey mineur de La Plaine 292 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus | 3 960\$ |
| 3. Club de patinage artistique Terrebonne 301 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus | 3 937\$ |
| 4. Club de patinage de vitesse – région Lanaudière 80 participants résidants à 7\$ X 13% de bonus | 633\$ |
| 5. École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne 101 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus | 1 321\$ |
| 6. Groupe Scout Lachenaie (27 ^e) 26 participants résidants à 12\$ (min. 500\$) X 13% de bonus | 565\$ |
| 7. Groupe Scout Terrebonne (7 ^e) 46 participants résidants à 12\$ X 4% de bonus | 574\$ |
| 8. Nage synchronisée Coralline Repentigny – Lanaudière 31 participants résidants à 9\$ (min. 500\$) X 6% de bonus | 530\$ |

- | | |
|--|---------|
| 9. Organisation du hockey féminin de Lanaudière 49 participants résidants à 7\$ (min. 500\$) X 13% de bonus | 565\$ |
| 10. Troupe Création Danse 217 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus | 2 943\$ |

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-962. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0461 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-1247-DEC VAGUE DE CIRQUE / ÎLE-DES-MOULINS / SODECT /
11 AU 17 OCTOBRE 2016**

ATTENDU QUE la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) souhaite accueillir la troupe Vague de cirque du 11 au 17 octobre 2016 sur le site de l'Île-des-Moulins;

ATTENDU QU'il s'agit d'un spectacle de cirque de type cabaret d'une durée de 90 minutes mettant en vedette six (6) artistes et qui se déroulera sous un chapiteau d'une capacité de 200 personnes installé par le promoteur ;

ATTENDU QUE l'accueil de cette série de spectacles se déroulera selon l'horaire suivant :

| | | |
|----------|------------|---|
| lundi | 10 octobre | arrivée du convoi et des caravanes en soirée |
| mardi | 11 octobre | montage du chapiteau |
| mercredi | 12 octobre | montage des espaces intérieurs |
| jeudi | 13 octobre | représentation à 20h |
| vendredi | 14 octobre | représentation à 20h plus une représentation scolaire en option |
| samedi | 15 octobre | représentation à 20h |
| dimanche | 16 octobre | représentation à 14h et démontage |
| lundi | 17 octobre | fin du démontage et départ |

ATTENDU QUE seuls les détenteurs de billets auront accès au chapiteau selon la grille tarifaire suivante :

32\$ réguliers
23\$ étudiants
17\$ enfants
84\$ familles (2 adultes, 2 enfants)

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à accueillir la troupe Vague de cirque à l'Île-des-Moulins du 11 au 17 octobre 2016 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

- 1) Musique et animation familiale**
La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité sous le chapiteau.
- 2) Affichage**
La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.
- 3) Branchement électrique**
Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.
- 4) Branchement à une borne d'incendie**
Le raccordement à une borne d'incendie est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

5) Tarification d'accès

L'accès au chapiteau selon la grille tarifaire présentée ci-dessus.

6) Occupation nocturne

L'occupation nocturne d'une section de l'Île-des-Moulins en dehors des heures d'ouverture régulières est permise pour les nuits du 10 au 16 octobre afin de permettre l'hébergement de l'équipe de tournée dans sept (7) caravanes en bois. L'organisme est responsable d'assurer la sécurité des lieux.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-1248-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h.

Vice-président

Secrétaire